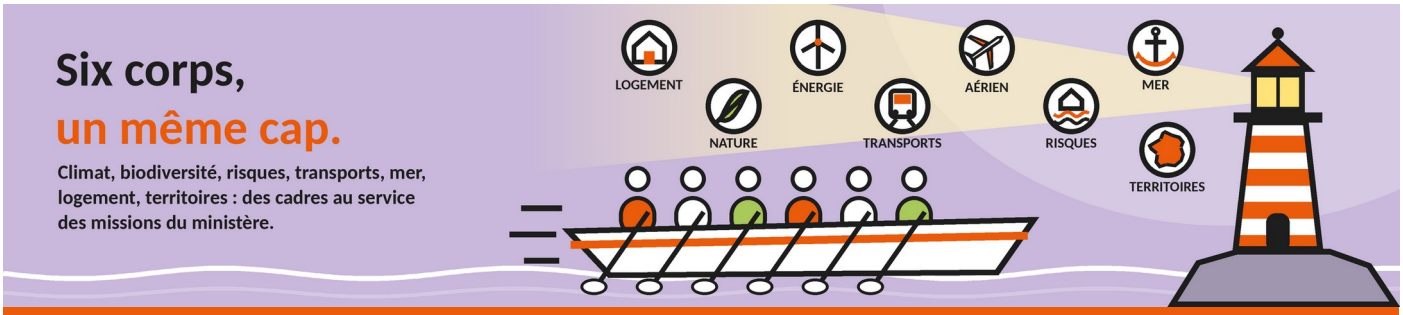


ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

CAP DES CATÉGORIES A

Une CAP utile, des élus responsables, l'équité pour tous les cadres.

JE VOTE CFDT du 3 au 10 décembre 2026

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La CFDT est actuellement la deuxième organisation syndicale au sein de la CAP des A. Forte d'un bilan et d'une expérience reconnue, elle vous présente sa vision de la CAP, son intérêt pour la carrière des agents, son bilan et ses orientations.

6
corps de catégorie A

- Assistants de service social
- Attachés d'administration de l'État
- Chargés d'études documentaires
- Ingénieurs des travaux publics de l'État
- Officiers de port
- Professeurs techniques de l'enseignement maritime

01 L'ENJEU DE VOTRE VOTE : UN CONTRE-POUVOIR

La CAP n'examine plus les mobilités ni les promotions. Elle reste pourtant **le seul lieu où une décision individuelle défavorable est examinée de façon contradictoire**, avec des représentants que vous avez élus.

Elle est consultée sur ce qui engage votre carrière : contestation du compte rendu d'entretien professionnel (le support de l'évaluation de toute votre carrière), refus de télétravail, de temps partiel ou de formation, refus de titularisation, procédure disciplinaire, licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de réintégration après disponibilité. Son avis est consultatif, mais il pèse dans la décision finale.

> « ***Bien utilisée, la CAP n'est ni une chambre d'enregistrement ni une simple instance disciplinaire : c'est un levier pour objectiver les situations et améliorer les pratiques managériales.*** »

02 POURQUOI VOTER CFDT ?

Sérieux et responsables

Nous défendons chaque agent avec les mêmes exigences pour tous les corps et une attention aux spécificités des fonctions (expertise, pilotage, management), sans posture maximaliste : un dossier solide se construit sur des faits établis, dans le respect des droits et obligations statutaires. C'est ce qui fonde notre crédibilité face à l'administration. Nous soutenons aussi les cadres dans leur rôle de manager : un encadrant accompagné évite bien des recours.

Pour l'équité, sans corporatisme

Nous portons une vision inter-corps et nous recherchons la convergence des carrières et des rémunérations à responsabilités comparables. À chaque critique documentée, nous opposons une proposition concrète.

03 NOTRE BILAN 2022-2026

Pendant quatre ans, vos élus CFDT ont conseillé les agents, préparé les dossiers, défendu les situations en séance et rendu compte de leur action. Les situations individuelles restent confidentielles ; les résultats, eux, sont réels.

Ce que nous avons obtenu pour les agents

✓ Des comptes rendus d'entretien professionnel révisés

Plusieurs recours sont réglés avant même la séance grâce à l'intervention des élus ; d'autres aboutissent, en séance, à la révision de nombreux points, par accord avec l'administration.

✓ Un suivi après la sanction

Vos élus vérifient le rétablissement des droits après une procédure disciplinaire ou un recours et sollicitent, au cas par cas, un retour de l'administration.

✓ Des communiqués sur vos droits

Des communiqués sont publiés sur les enjeux de la CAP et sur des points pratiques : délais de recours contre l'entretien professionnel, retour de disponibilité, dont une mauvaise préparation peut aller jusqu'à la radiation des cadres.

✓ Une approche responsable en matière disciplinaire

Vos élus garantissent la protection des droits de l'agent, assurent une prise en compte objective des faits et recherchent des sanctions justes et proportionnées, dans le respect des collectifs de travail.

Une parole collective en séance

Au-delà des dossiers individuels, la CFDT porte en CAP des revendications générales sur les corps. Une déclaration préalable, illustrée de situations anonymisées, fait remonter à l'administration les sujets que les dossiers révèlent :

- les déclassements de groupes de fonctions RIFSEEP et les écarts indemnitaires entre corps
- les promotions de fin de carrière et la situation des agents détachés
- les retards d'instruction des recours
- l'absence d'intégration des chargés d'études documentaires dans le corps interministériel des attachés
- les difficultés managériales récurrentes
- les charges de travail qui altèrent la santé des agents

Ce que les dossiers nous apprennent

« Derrière les recours, on retrouve souvent les mêmes causes : objectifs flous ou changeants, prises de poste mal préparées, reconnaissance défaillante du travail accompli. C'est pourquoi nos engagements vont de la CAP elle-même jusqu'à la prévention, en lien avec nos élus du CSA ministériel. »

04 NOS ENGAGEMENTS 2026-2030

Nos engagements découlent des constats issus des dossiers traités en CAP. Nous portons également, avec nos élus du CSA ministériel, les enjeux liés à la gestion collective des ressources humaines.

1	**Une CAP qui produit des effets**	• Un calendrier annuel des échéances (dépôts, examen, retours aux agents) et un délai de réponse encadré pour les recours • Des dossiers complets et étayés, transmis au moins 15 jours avant la séance, jamais uniquement à charge • Davantage de contradictoire : l'agent concerné invité plus systématiquement pour les décisions les plus lourdes (discipline, non-titularisation, refus) • Une information systématique sur les suites données à chaque avis
2	**Transparence et équité entre les corps**	• Des règles de gestion transparentes et opposables pour les promotions et les mobilités, avec publication a minima des critères réellement utilisés : valeur professionnelle, expérience, compétences, adéquation poste-profil • La traçabilité des arbitrages : motivation obligatoire des décisions défavorables, condition d'un recours éclairé • L'harmonisation entre services pour éviter les « règles locales » (RIFSEEP, lignes directrices de gestion, promotions) : la CFDT porte des changements importants dans la révision engagée des lignes directrices de gestion • Une harmonisation par le haut des niveaux indemnitaires à responsabilités comparables, et la reconnaissance des parcours d'expertise, pas seulement managériaux
3	**Des carrières sans angle mort**	• La lutte contre les inégalités de carrière : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, prise en compte des temps partiels et des retours de congés • Une attention aux fins de carrière et aux agents détachés • Des mobilités subies et des réorganisations accompagnées : délai raisonnable, formation d'adaptation
4	**Un management à l'écoute** pour prévenir plutôt que contester	• Un dialogue régulier entre agents, équipes et encadrement, qui règle les difficultés avant qu'elles ne deviennent des recours • Des objectifs réalistes, des moyens à la hauteur des attentes, des prises de poste et changements de fonctions préparés et accompagnés • La formation de l'encadrement et la reconnaissance du travail invisible des cadres • La reconnaissance de l'engagement sans dérive : droit à la déconnexion, limites des astreintes, compensation, coaching managérial • Des actions préventives de gestion des ressources humaines portées par nos élus du CSA ministériel
5	**Défendre et accompagner avec justesse**	• Un accompagnement confidentiel avant, pendant et après la CAP : conseil, analyse de la recevabilité, rédaction, respect des délais, défense en séance • Des mémentos factuels sur vos droits et les procédures • Une sanction juste protège aussi les collectifs de travail ; en contrepartie, des faits établis et objectifs, débattus contradictoirement, des dossiers jamais exclusivement à charge • La proportionnalité de la sanction et l'équité de traitement d'un service à l'autre, puis un suivi pour garantir le rétablissement des droits

Nos propositions détaillées par corps
Retrouvez-les dans les brèves qui vous seront diffusées prochainement, et sur notre site.

www.cfdt-ufetam.org

05 VOS 16 CANDIDATS CFDT

Une équipe expérimentée, à l'image de la diversité des corps

« Des cadres en administration centrale, en services déconcentrés, en établissement public et dans les services, en métropole et en outre-mer : vos candidats connaissent vos métiers et vos contraintes. Les élus sortants connaissent l'instance de l'intérieur. Tous s'engagent à défendre chacun avec la même exigence, quel que soit son corps. »

LISTE DANS L'ORDRE DE DÉPÔT — *titulaires et suppléants seront désignés selon les résultats*



1 Thierry FEROUX
Ingénieur en chef des travaux publics de l'État
VNF — DTCBO, Dijon



2 Alexandre GALLAND
Attaché principal d'administration de l'État
DGAC — SNA Antilles-Guyane



3 Astrid DELBART
Ingénieure des travaux publics de l'État
DDTM du Nord



4 Eric BOUQUET
Attaché d'administration de l'État hors classe
Permanent CFDT — DDTM de la Charente-Maritime



5 Eric DESTABLE
Officier de port
DDTM du Calvados — Port de Caen-Ouistreham



6 Caroline BOUDE
Attachée d'administration de l'État
DDTM de la Loire-Atlantique



7 William ALLARD
Attaché d'administration de l'État
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



8 Dominique VINCENT
Ingénieur des travaux publics de l'État hors classe
Permanent CFDT — Secrétariat général



9 Marie-Andrée MAUDUIT
Attachée d'administration de l'État
Permanente CFDT — Météo-France, Île-de-France



10 Laurent JOUFFROY
Chargé d'études documentaires principal
Ministère des Armées — DGA, Angoulême



11 Virginie AMANT
Ingénieure des travaux publics de l'État
Cerema — Rouen



12 Bruno JOSNIN
Attaché principal d'administration de l'État
Permanent CFDT — Administration centrale, La Défense



13 Lucie BLANDIN
Assistante principale de service social
DGAC — Aix-en-Provence



14 Hélène FRADCOURT
Ingénieure des travaux publics de l'État
DDT des Ardennes



15 Jeannine MAGREX
Attachée d'administration de l'État
Permanente CFDT — DDTM du Morbihan



16 Cristina BURAGA
Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État
Cerema — Aix-en-Provence

Je vote CFDT pour tous les scrutins : CSA ministériel · CSA de service · CAP

La CFDT est présente sur tous les sujets et pour tous les agents. Une voix CFDT, c'est plus de défense, d'équité et de contre-pouvoir.

NOUS CONTACTER
www.cfdt-ufetam.org
cfdt.syndicat@i-carre.net
01 40 81 24 00
Échanges confidentiels

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

VOTEZ CFDT

du 3 au 10 décembre 2026

élections professionnelles 2026 — 3 > 10 DÉC. — JE VOTE